

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 04/02/2019 Dossier complet le : 04/02/2019 N° d'enregistrement : 2019-0033

1. Intitulé du projet

Armentières - Projet de restructuration de l'entrée secondaire des Prés du Hem en entrée principale.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom POETTE Prénom Arnaud

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Métropole Européenne de Lille

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean François Legrand - Conseiller délégué aux Espaces Naturels

RCS / SIRET 2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 0 1 1 Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44	Restructuration d'une entrée existante d'un équipement de loisir et aménagements associés susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes En dessous du seuil déclaratif au titre R214-1 Loi sur l'eau (ZDH au SDAGE) rubrique 3.3.1.0

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet va consister à restructurer l'entrée secondaire des Prés du Hem, site de 120Ha dédié aux loisirs et à la nature, se situant rue des résistants pour qu'elle devienne l'entrée unique. Celle-ci bénéficie d'une meilleure situation en terme d'accès et de stationnement et permettra de décongestionner le secteur de l'entrée principale actuelle rue Marc Sangnier en cas de forte affluence.

Les travaux consisteront: à ré-agencer de l'espace public devant l'entrée (dépose-minute bus et la création de stationnements structurés dans le délaissé de voirie (rue des 2 Ponts/ rue des Résistants), à créer d'un parvis d'accueil du public (espace cycles, billetterie digitale, etc.) accessible par un passage surélevé et protégé au niveau de la rue des Résistants; à créer une passerelle de liaison entre la rue des Résistants et le cœur du parc pour limiter l'imperméabilisation au niveau de la zone humide; à créer un bâtiment abritant billetterie et contrôle d'accès situé en extrémité de la passerelle; à créer un bâtiment abritant : sanitaires, boutique et « boîte à jeux » (service de prêt de matériel) associé à une placette d'accueil des visiteurs du parc; à créer des sanitaires de camping du parc situés à proximité de la base de voile et à renaturer des espaces imperméabilisés correspondant à l'emprise d'anciens bâtiment et/ou cheminement de la ferme pédagogique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'offrir une meilleure accessibilité aux Prés du Hem (éviter de passer par le centre ville d'Armentières) afin d'éviter les phénomènes de congestion lors des moments de forte affluence du côté de l'entrée actuelle rue Marc Sangnier, notamment due à un nombre insuffisant de places de stationnement.

A terme l'accès côté Marc Sangnier sera de plus en plus contraint avec les projets urbains qui se réalisent autour (diminution du nombre de places de stationnement sur l'espace public).

L'entrée secondaire rue des Résistants bénéficie d'un meilleur nombre de places de stationnement sur l'espace public aux alentours, de plus sa situation évite de traverser des zones habitées notamment via le nouveau pont enjambant la lys entre Nieppe et Armentières.

Le projet doit permettre d'offrir une meilleure visibilité de l'entrée des Prés du Hem et de meilleures conditions d'accès aux visiteurs notamment en terme de sécurité (accueil des groupes, accès pmr, dissociation flux voiture et piéton...).

Le projet veillera à s'intégrer à son environnement d'où le choix de la réalisation d'une passerelle pour limiter l'imperméabilisation de la zone humide dégradée (milieu anthropique). Les bâtiments s'intégreront au paysage grâce au choix des matériaux (habillage bois) et au parti pris architectural. L'entrée via la passerelle et le bâtiment pourront servir de support pédagogique aux visiteurs. Effectivement le bâtiment prévoit la mise en place de panneaux solaires d'une toiture végétalisée et de système de récupération des eaux pluviales. La passerelle surplombera la zone humide qui pourra être mise en scène.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise globale du chantier est de 2031m²; l'impact final des constructions (bâtiment et cheminement) en terme d'imperméabilisation sera de 996,50m².

Le phasage suivant est proposé:

Renaturation de 407m² (ancienne emprise imperméabilisée d'ancien bâtiment et cheminement de la ferme pédagogique)
réalisation d'une plateforme 575m² pour la réalisation des fondations des pilotis de la passerelle (afin de limiter l'emprise du chantier et confiner les flux des engins sur une zone) - puis démantèlement (sur 558m²)

Phase construction + aménagement espaces publics réalisation des bâtiments surface planché de 672m²
réalisation chemin en sable de marquise vers plan d'eau surface de 715m²)

La phase préparation du chantier veillera à éviter les périodes critiques pour la faune (ex: débroussaillage hors période nidification et reproduction avifaune), les habitats à préserver seront balisés, limitation de la surface de chantier et de circulation des engins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme l'entrée rue des Résistants sera la seule entrée grand public des Prés du Hem. L'entrée rue Marc Sangnier servira juste d'accès au port de plaisance et à la salle des fêtes + entrée technique..

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
emprise chantier	2031m ²
Surface imperméabilisé finale (surface bâtiment + surface cheminement moins surface renaturée)	996m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Armentières - Prés du Hem - rue marc Sangnier
Le chantier se situera au 121 rue des résistants (entrée secondaire actuelle)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I n°310013364: Les Prés du Hem
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est reprise dans le périmètre ZDH du SDAGE. Réalisation d'études floristiques et pédologiques pour délimiter les zones humides selon réglementation. (Synthèse des résultats annexe 7 à la suite des annexes obligatoire)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques Naturels de la vallée de la Lys aval - Commune Armentières Le Périmètre de projet est non concerné par les aléas du plan de prévention des risques naturels Inondation Lys aval. Arrêté d'approbation du 21 juillet 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la « vallée de la Lys Comines Warneton » BE32001AO et BE32001BO se situant à 2,68km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact résiduel durant la phase chantier pour la faune (avifaune), Abattage de quelques arbres (hors période critique du nichage et reproduction) et débroussaillage sélectif Imperméabilisation zone humide dégradé (996m ²)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas en contact direct avec le site Natura 2000. site le plus proche à 2,7km (vallée de la Lys Comines Warneton (Belgique))

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact global à l'issu de la réalisation du projet sur zone humide dégradé 996m ² d'imperméabilisation. En dessous du seuil déclaratif rubrique 3.3.1.0 (nomenclature loi sur l'eau)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Espace anthropisé traité en pelouse zone de loisir.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'entrée principale rue des Résitants permettra d'offrir une meilleure accessibilité au Prés du Hem en terme de stationnement que l'entrée principale actuelle se situant rue Marc Sangnier qui connaît en cas de pique de fréquentation des problèmes d'engorgement. La situation de cette entrée évitera de passer à terme par le centre ville de la ville d'Armentières.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à améliorer l'accessibilité des Prés du Hem notamment en cas de forte affluence pour désengorger l'accès actuel présentant un nombre de stationnement insuffisant et ayant un impact jusque dans le centre ville d'Armentières. Le retournement des entrées permettra d'avoir une meilleure situation d'accès et de place de stationnement que la situation actuelle. Dans le cadre de la politique Espace Naturel Métropolitain le projet veille à s'intégrer à son environnement. Les bâtiments pourront servir de support pédagogique car il sera mis en place des panneaux solaires et une toiture végétalisée... Il a été privilégié la mise en place d'une passerelle et d'un bâtiment sur pilotis afin de limiter l'imperméabilisation et l'impact sur une zone humide dégradée présentant peu d'enjeux sur le plan des habitats (zone anthropique). Certaines zones seront renaturées, offrant un meilleur potentiel écologique. De ce fait nous estimons que le projet peut être dispensé d'EE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Restructuration de l'entrée secondaire du parc des Prés du hem. PC11 . notice explicative synthétiques du projet et de son environnement - Localisation de la zone humide et évaluation des impact sur zone humide (partie 5 et 6.1) - Annexe 7 : cartes synthétique délimitation zone humide

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lille

le, 04 février 2019

Signature



DUAV-ATVB-21.12.2018

Armentières - Projet de restructuration de l'entrée secondaire des Prés du Hem en entrée principale.

Annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas

Annexe 2 : Plan de situation de la zone de projet – Extrait carte IGN 1/18000



DUAV-ATVB-21.12.2018

Annexe3 : Photos de la zone d'implantation et situations des prises de vues

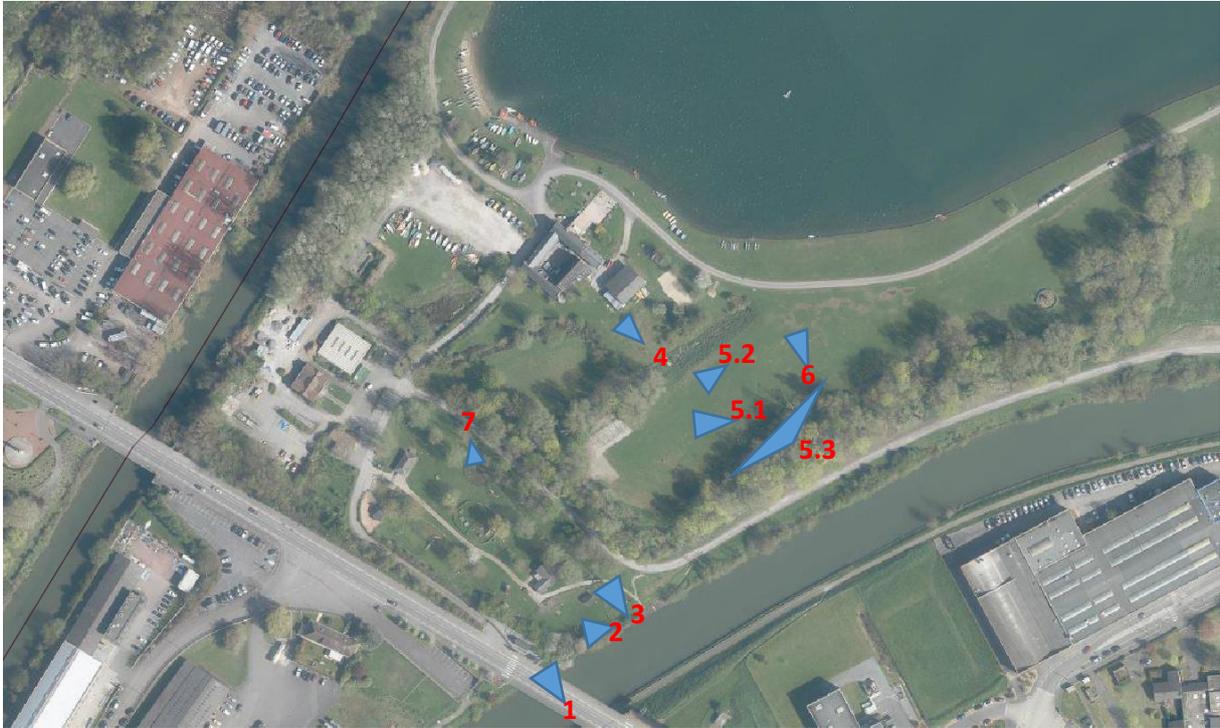


Photo arienne 2016 zone de projet – zone de prise de vue des photos – Source MEL

Photos et prises de vues :



Photo1 : Près du Hem - Entrée rue des résistants (actuelle entrée secondaire) – Vue depuis la rue des résistants Juin 2018 source street view

Annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas –restructuration entrée Prés du hem

DUAV-ATVB-21.12.2018



Photo2 : Secteur de l'ancienne ferme pédagogique – vue vers l'entrée secondaire – photo juillet 2017

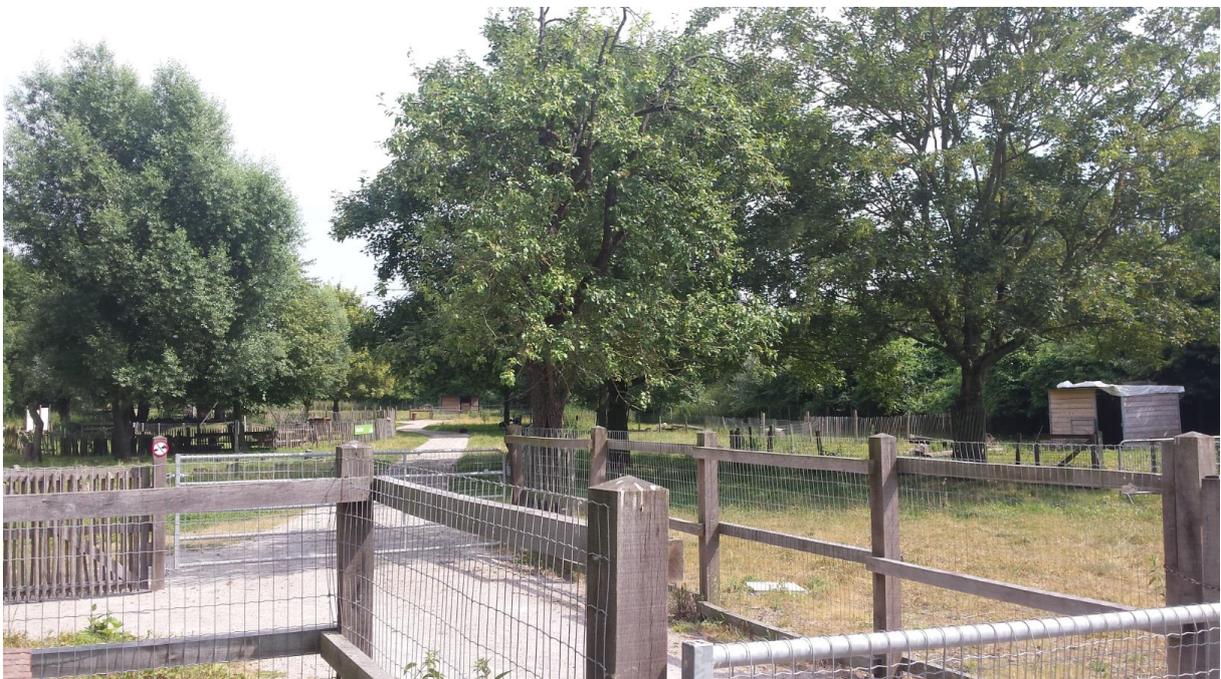


Photo 3 : Secteur de l'ancienne ferme pédagogique – photo juillet 2017

DUAV-ATVB-21.12.2018



Photo 4 : Secteur réalisation des bâtiments sanitaire camping - photo juillet 2017



Photo 5-1 : Secteur réalisation des bâtiments billetterie et accueil (sanitaire/boutique/boite à jeux) photo juillet 2017

Annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas –restructuration entrée Prés du hem

DUAV-ATVB-21.12.2018



Photo 5-2 : Secteur réalisation cheminement vers le lac – vue vers la future entrée principale. photo juillet 2017



Photo 5-3 : Secteur réalisation cheminement vers le lac – panoramique sur le futur cheminement. photo juillet 2017

DUAV-ATVB-21.12.2018



Photo 6 : Secteur réalisation cheminement vers le lac – pelouse anthropique – Photo juillet 2018



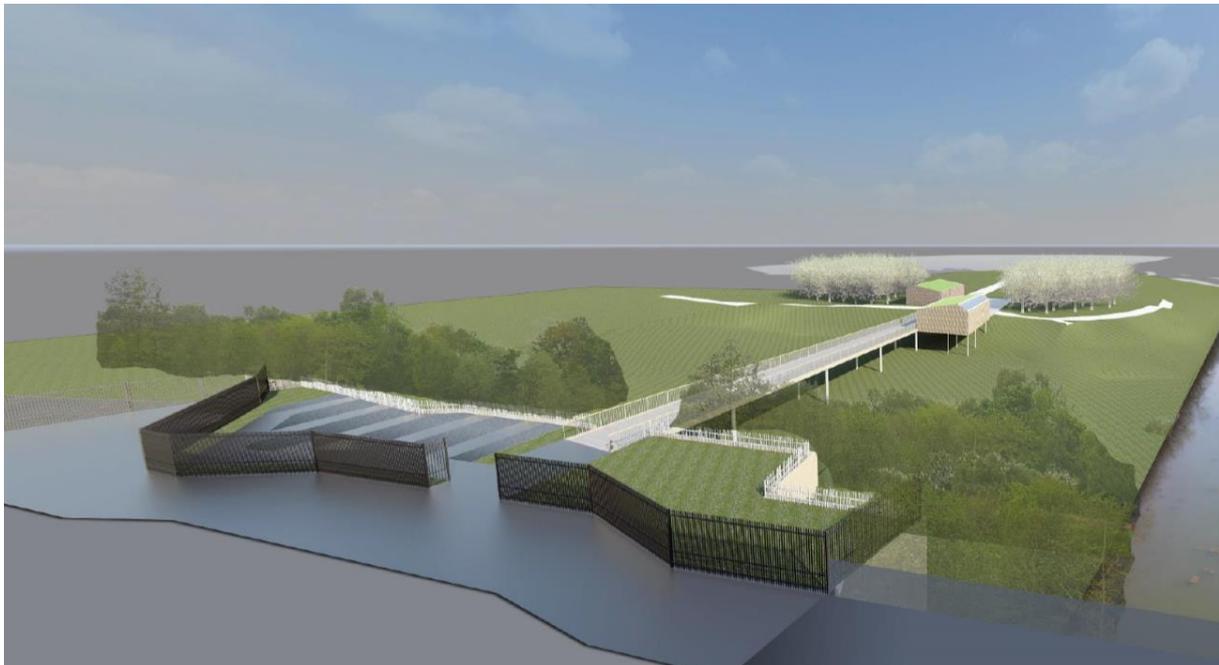
Photo 7 : Mare entourée cariçaie (sera préservée) secteur ancienne ferme pédagogique – zone humide Anthropisée - photo juillet 2018

DUAV-ATVB-21.12.2018

Annexe 4 : Plan du Projet; simulation 3D et photo montage :



Plan implantation du projet.



DUAV-ATVB-21.12.2018



Photo montage depuis les points de vue 2 et 3 cf. annexe 3.

DUAV-ATVB-21.12.2018

Annexe 5 : photo aérienne situant la zone de projet dans son contexte environnant :



Rectangle rouge : périmètre de projet

DUAV-ATVB-21.12.2018

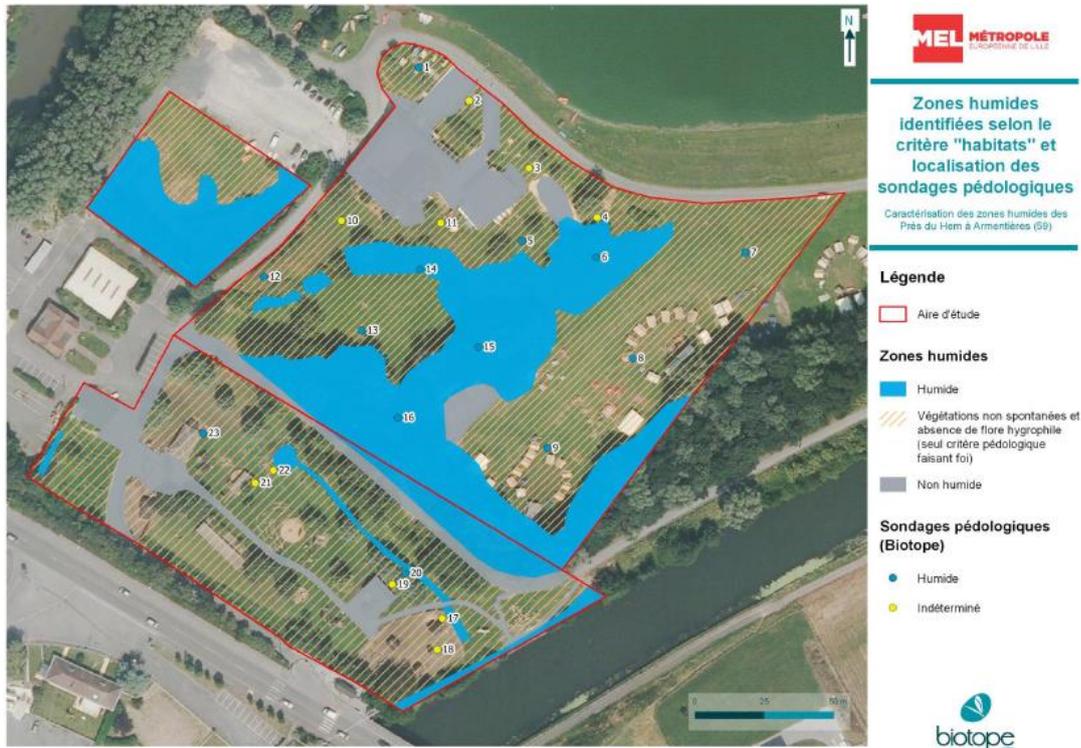
Annexe 6 : Plan de Situation de la zone de projet par rapport aux sites NATURA 2000



Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la « vallée de la Lys Comines Warneton » BE32001AO et BE32001BO

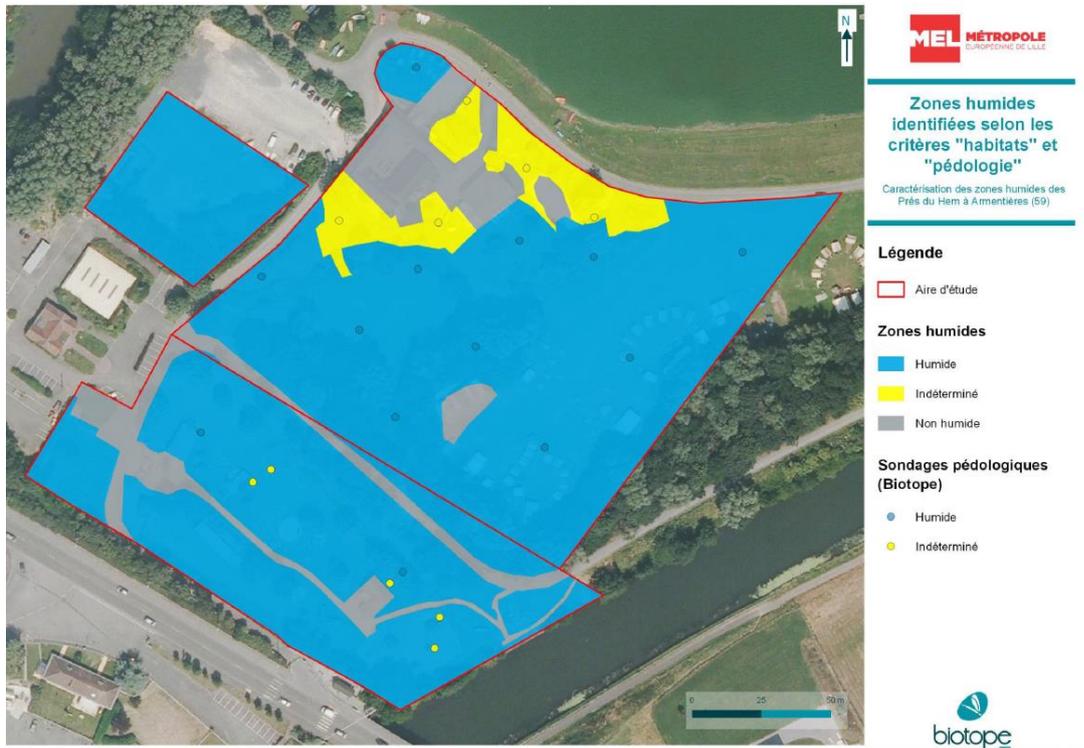
DUAV-ATVB-21.12.2018

Annexe 7 : plan de caractérisation zone humide (extrait étude Biotope octobre 2018) + implantation projet

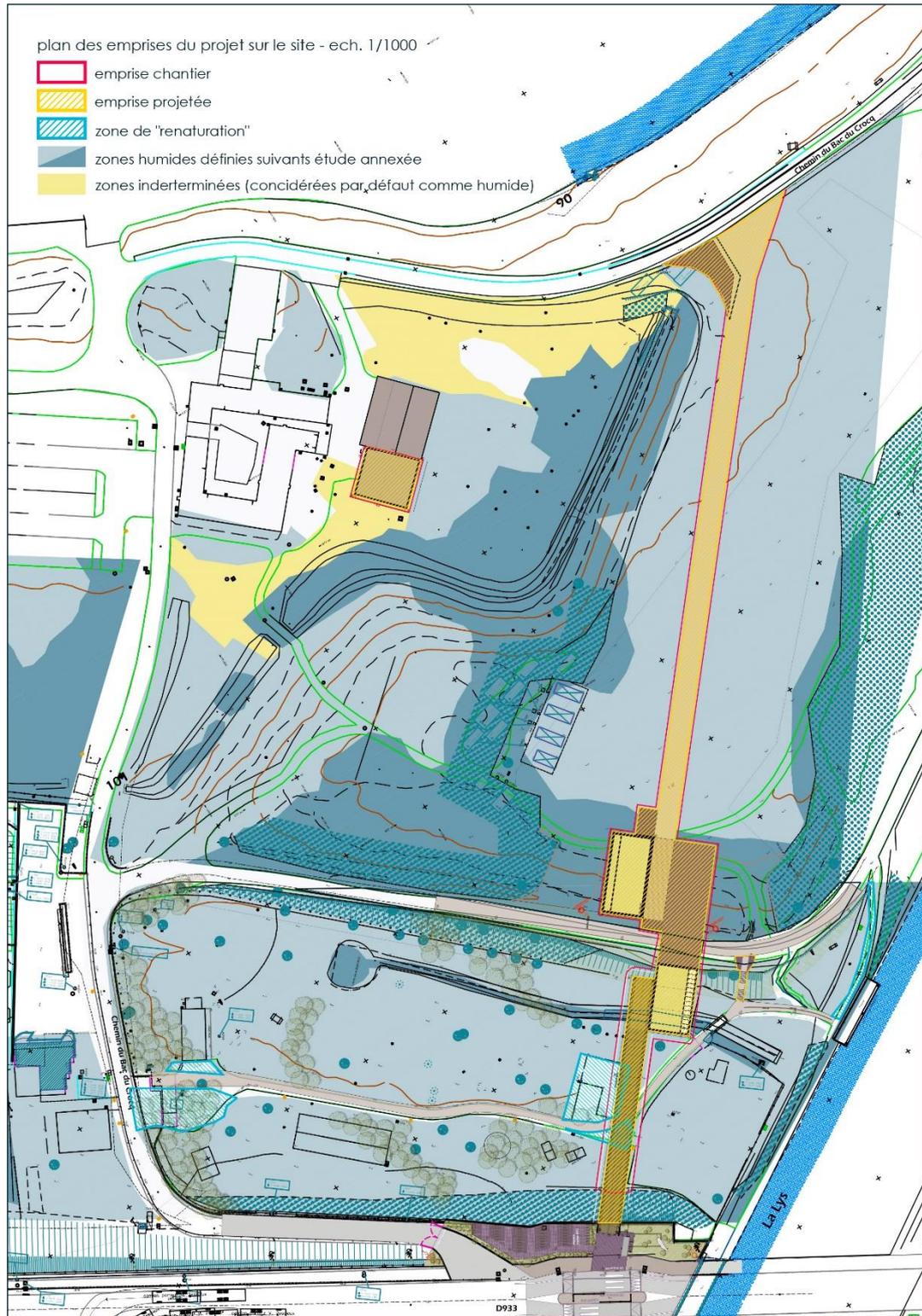


Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés au sein de l'aire d'étude

DUAV-ATVB-21.12.2018



DUAV-ATVB-21.12.2018



Annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas –restructuration entrée Prés du hem

RESTRUCTURATION DE L'ENTREE SECONDAIRE DU PARC DES PRÉS DU HEM.
NOTICE EXPLICATIVE SYNTHETIQUE DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT -
LOCALISATION DE LA ZONE HUMIDE ET EVALUATION D'IMPACT SUR LE PROJET.

Le projet de restructuration de l'entrée secondaire du parc des Prés du Hem se situe sur la commune d'Armentières, le long de la rue des Résistants. Elle entre dans une démarche globale de requalification des accès au parc de loisirs. En effet, l'objectif de ce projet est de transformer l'entrée secondaire en entrée principale ainsi que de garantir un accès sécurisé et accessible à tous. Cet accès étant mieux desservi permettra également de désengorger le centre-ville en cas de forte affluence. En 2018, les Prés du hem ont connu une augmentation de fréquentation de 17% par rapport à 2017 avec un peu plus de 154 000 entrées.

Le projet prévoit plusieurs actions :

- Le réagencement de l'espace public avec l'aménagement le long de la rue des Résistants d'un dépose-minute bus et la création de stationnements structurés dans le délaissé de voirie (rue des 2 Ponts/ rue des Résistants).
- La création d'un parvis d'accueil du public (espace cycles, billetterie digitale, etc.) accessible par un passage surélevé et protégé au niveau de la rue des Résistants.
- La création d'une passerelle de liaison entre la rue des Résistants et le cœur du parc pour limiter l'imperméabilisation au niveau de la zone humide.
- La création d'une billetterie et contrôle d'accès situé en extrémité de la passerelle.
- La création d'un bâtiment abritant : sanitaires, boutique et « boîte à jeux » (service de prêt de matériel) associé à une placette d'accueil des visiteurs du parc.
- La création de sanitaires de camping du parc situés à proximité de la base de voile.
- La renaturation d'espaces imperméabilisés correspondant à l'emprise d'anciens bâtiment et/ou cheminement de la ferme pédagogique

Dans le cadre de ces travaux, il a été identifié que le projet est situé sur une zone à dominante humide. Aussi, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a missionné des bureaux d'études spécialisés (voir étude annexe à la note) afin de caractériser la présence de zones humides avec précision :

- La cartographie des habitats naturels du site ;
- La réalisation des sondages pédologiques permettant de statuer sur le caractère humide du sol ;
- La compilation des données disponibles concernant les études antérieures (étude pédologique réalisée en 2013 par le bureau d'étude Sévêque Environnement sur une partie du site) ;
- La délimitation in fine des zones humides grâce aux expertises floristiques et pédologiques.

Par rapport à la situation de la zone de projet vis-à-vis des sites Natura 2000, les ZNIEFF et sur le PPRI, il ne semble pas avoir d'impact significatif hormis des effets résiduels durant la phase chantier.

Par rapport au code de l'environnement article R 214-1 (nomenclature loi sur l'eau) et à la nature du projet, le projet est susceptible d'être concerné par la rubrique 3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Après analyse de cette étude caractérisation des zones humides et superposition avec le projet de restructuration des entrées du parc des Près du Hem, il en ressort trois axes de diagnostic s'établissant en deux temporalités :

- Phase chantier : emprise chantier
- Projet définitif : emprise projetée (projection au sol des constructions), emprise au sol définitive.

Il est à noter que dans la cartographie de l'aire d'étude une partie a été classée comme « indéterminée ». Aussi dans la mesure où le projet de construction (bâtiment des sanitaires du camping) vient s'implanter sur cette zone, il a été retenue l'hypothèse suivante :

Les zones « indéterminées » seront considérées comme zones humides.

Les zones indéterminées correspondent à des zones anciennement remaniées où la flore n'est pas caractéristique des milieux humides et où les relevés pédologiques ont été difficiles à interpréter.

L'emprise globale du chantier est de 2031m² environ. Il est à noter que ce projet nécessitera des phasages d'intervention notamment entre construction des bâtiments, travaux de VRD ainsi que dans le cadre de réalisation de la passerelle. Le projet prévoit également des mesures d'accompagnement et de renaturation afin de restaurer des zones humides sur site et ceci dès le début du projet correspondant à des parties imperméabilisées de l'ancienne ferme pédagogique n'ayant plus de fonction. Dès lors, cette surface de 2031m² est à considérer comme une surface cumulée des emprises de chantier : passerelle/billetterie, VRD et constructions, hors travaux d'accompagnement de renaturation.

Le différentiel de surface imperméabilisée à l'issue de la réalisation des aménagements est de 996,5m² soit en dessous du seuil déclaratif de 0,1ha de la rubrique 3.3.1.0.

Détail Impact sur la zone humide des différentes interventions:

Afin de limiter l'impact du projet sur la zone humide, le chantier prévoit la réalisation de structures sur pilotis pour la passerelle et l'espace billetterie. Ces ouvrages nécessiteront la réalisation d'une plateforme temporaire de manière à exécuter les pilotis et leurs pieux de fondation. Cette plateforme impactera la zone humide sur une surface de 575 m² environ pendant la durée de l'intervention soit environ 3 mois (1 mois de création/1 mois de fondation/ 1 mois de restauration de la zone). A l'issue de la réalisation de la passerelle et du bâtiment billetterie 17m² seront définitivement imperméabilisés correspondant aux fondations des pilotis.

Le reste des bâtiments aura une emprise au sol de 672,25m² (sanitaires, boutiques...).

Le cheminement piéton en sable de marquise de connexion du bâtiment d'accueil vers le parc sera réalisé en décalage des autres travaux du projet. Dès lors, il est possible de distinguer la surface d'emprise chantier représentative de cette partie soit 770m² environ.

Dans le cadre des aménagements, il est prévu la restauration de zones humides au niveau des anciennes emprises de bâtiments et de cheminements (ferme pédagogique) sur 407,3m² consistant à offrir des surfaces de prairie en lieu et place de surfaces imperméabilisées. Sur ce secteur sera mise en place une gestion différenciée pour favoriser la flore et faune caractéristique des zones humides.

Le tableau récapitulatif l'ensemble des surfaces du projet est repris en annexe n°1.

Phasage de réalisation et impact cumulé :

En résumé, les travaux débuteront par la réalisation de mesures d'accompagnement pour une surface de 407.30m². Ensuite, les travaux se poursuivront avec la création de la plateforme, d'une surface de 575m², pour les structures sur pilotis puis son démantèlement après travaux (reconstitution de 558 m² de zone humide). S'en suivra, la phase de construction avec la réalisation des bâtiments et des travaux de VRD avoisinants totalisant une surface de 672.25m². Enfin, il sera réalisé la promenade piétonne en sable de marquise vers le plan d'eau pour une surface de 715m².

En conclusion, on peut constater que la surface d'impact du projet reste en permanence sous le seuil déclaratif réglementaire des 1000 m² d'emprise projet dans le cadre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases d'intervention sur le projet et les impacts cumulés des surfaces imperméabilisées sur la zone humide.

	Nature de l'intervention	Surfaces imperméabilisé (m ²)	surface imperméabilisé cumulée sur le terrain (m ²)
P0	Mesures d'accompagnement renaturation	-407,30	- 407,30
P1	Plateforme pour structure pilotis	575,00	167,70
P2	Démantèlement plateforme	-558,00	-390,30
P3	Phase constructions	672,25	281,95
P4	cheminement promenade piéton vers plan d'eau	715,00	996,95

Dès lors, il y a lieu de réaliser une étude au cas par cas pour ce projet afin d'identifier la nécessité de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre et ou dossier réglementaire (loi sur l'eau) nécessaire au permis de construire.

Annexes :

Annexe 1 : tableau de surface du projet

Annexe 2 : plan de localisation des travaux et des emprises

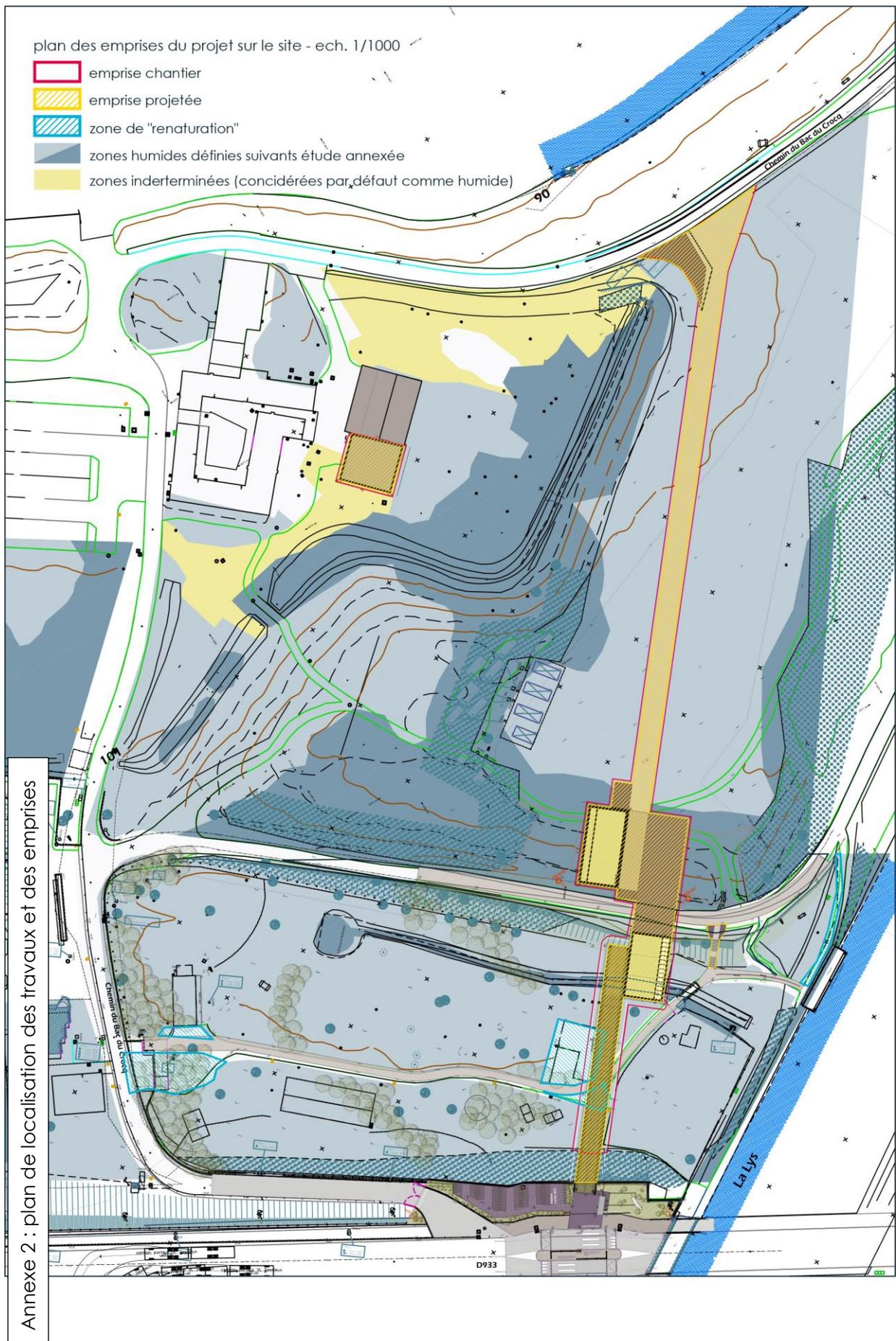
Annexe 3 : illustration de la passerelle et de la billetterie sur pilotis.

Annexe1 : tableau de surface du projet

Organisation du projet de restructuration de l'entrée secondaire des Près du Hem surface cadastrale : 955.241 m²				
nature	nature des matériaux	suivant études de caractérisation et phase de l'opération	emprise projet sur zone humide	remarques
		emprise chantier	emprise projetée	
		(en m²)		
projet				
passerelle	platielage bois	575,00	256,80	structure sur pilotis
billéerie	toiture végétalisée		134,80	structure sur pilotis
zone de rencontre - pavage	pavage joint ouvert (infiltrant)		217,75	
zone de rencontre - pavage	pavage joint fermé (passage poids lourds)		25,00	
zone de rencontre - platielage bois	platielage bois	633,00	88,70	
sanitaires, boutique et « boîte à jeux »	toiture végétalisée		162,00	
terrasse "boîte à jeux"	platielage bois		23,80	
chemin de promenade piéton	sable de marquise	770,00	645,00	
chemin de promenade piéton	caille béton gazon		70,00	
escalier paysagé d'accès embarcadère/billéerie	sable de marquise	25,00	21,00	
sanitaire camping	bac acier	151,00	134,00	
surface non humide				
voirie d'accès technique existante		-42,00		
cheminement le long de la ferme démolie	rehabilitation zone humide	-81,00	-53,00	création d'une pelouse anthropique
sous-total		2031,00	1733,35	1404,25
mesures compensatoires				
chemin d'accès embarcadère	rehabilitation zone humide	-43,50	-42,50	création d'une pelouse anthropique
reduction imperméabilisation emprises ancienne ferme démolie	rehabilitation zone humide	-365,80	-312,80	création d'une pelouse anthropique
total sur zone humide		1621,70	1378,05	996,95

espace perméable/drainant/tampon
surface d'empise temporaire et/ou phasée dans le projet

Nature de l'intervention	Impact final sur terrain
P0 Mesures compensatoires	-407,30
P1 Plateforme pour structure pilotis	167,70
P2 Démantèlement plateforme	-390,30
P3 Phase constructions	281,95
P4 cheminement promenade piéton vers plan d'eau	996,95



Annexe 3 : Passerelle d'entrée – trait d'union entre la ville et le

